

CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Mandat :

Réfléchir au financement des services aux étudiants en lien avec les droits afférents et de toutes natures exigés des étudiant.e.s.

Composition :

La directrice des services aux étudiants

2 représentant.e.s de l'AGECVM

1 représentant.e du syndicat des employé.e.s de soutien

1 représentant.e du syndicat des professionnel.le.s

1 représentant.e du syndicat des professeurs

1 représentant.e des employés des Services aux étudiants

La directrice des finances et des entreprises autofinancées

La directrice des communications et des affaires corporatives

Modalités :

À chaque automne, la directrice des services aux étudiants présente la situation budgétaire de sa direction au Comité. Elle expose les éléments à considérer en prévision de la prochaine année scolaire au regard du maintien des services offerts aux étudiant.e.s ou du développement de nouveaux services.

Au besoin, le comité formule une recommandation au Conseil d'administration sur le Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement et/ou le Règlement sur les droits de toutes natures au Cégep du Vieux Montréal. La recommandation doit être déposée au plus tard au conseil d'administration du mois de février.